



Communiqué du Maire, Michel LEBouc

Magnanville, le 17 mars 2020

CORONAVIRUS & CONFINEMENT : MISE A JOUR DES MESURES PRISES A MAGNANVILLE

Suite aux nouvelles mesures annoncées hier lundi 16 mars, par le Président de la République, la Ville met tout en œuvre pour contribuer à la lutte contre la propagation de l'épidémie.

Je veux appeler chacune et chacun à la responsabilité individuelle et collective et à respecter strictement les consignes sanitaires pour se protéger et protéger ses proches.

La ville de Magnanville, les agents du service public communal sont pleinement mobilisés pour faire face à cette crise. La situation que nous vivons toutes et tous nous rassemble. Elle appelle à la plus grande solidarité. Prenons bien soin les uns des autres.

Voici la liste des nouvelles mesures mises en place à Magnanville et qui visent à protéger la population dans le cadre de l'importante crise sanitaire que nous traversons. Elles seront effectives dès ce mardi 17 mars, à 12h00

Fermeture de tous les équipements et accueils physiques municipaux

En plus des établissements scolaires et des commerces non alimentaires, l'ensemble des espaces municipaux sont fermés jusqu'à nouvel ordre : médiathèque, salles municipales, salle de spectacle, complexe sportif... L'accueil des enfants de personnels impliqués dans la gestion de la crise sanitaire à l'école des Marronniers reste effectif.

Continuité de service public

Afin de limiter l'exposition des agents de la ville, une majorité du personnel municipal est invité à rester en confinement à domicile. Toutefois, il est indispensable de maintenir un service minimum pour le bon fonctionnement de la collectivité et pour assurer l'accompagnement de la population. Ainsi, un accueil téléphonique sera assuré par un agent du service Etat civil.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 : 01.30.92.87.27 Une astreinte élu (Maire et première Adjointe) est mise en place 24H/24 au même numéro.

Pour vos impératifs de déplacement, pensez à vous munir de l'attestation de déplacement dérogatoire. Merci de votre compréhension.

Restez informés :

- > Site Internet de la Ville : www.magnanville.fr
- > Facebook Ville de Magnanville